



Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*01

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en  
matière d'environnement

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration

Date de réception : **11 JUIN 2013**

Dossier complet le :

N° d'enregistrement : **F04213P0053**

### 1. Intitulé du projet

Réaménagement et extension de la barrière de péage de Schwindratzheim pour la mise en place d'un système de télépéage sans arrêt sur l'autoroute A4.

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : **SANEF**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : **Olivier CUENOT, Directeur Construction et Patrimoine**

RCS / SIRET : **RCS NANTERRE 632 050 019** Forme juridique : **Société Anonyme**

**Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734\*01**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° b) Modification ou extension substantielle d'autoroutes et voies rapides.	Pas de critère particulier pour cette rubrique.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1**

#### 4.1 Nature du projet

Extension de la plateforme de péage sur une largeur d'environ 22m au Nord, restructuration des voies et des îlots de péage. Construction d'une galerie piétonne souterraine. Reprise des entonnements amont et aval de la plateforme de péage et adaptation des accès depuis et vers Hochfelden. Réaménagement du parking Nord dans les limites du domaine public autoroutier concédé (DPAC). Réaménagement et extension du parking Sud sur des terrains à acquérir.

#### 4.2 Objectifs du projet

Améliorer la fluidité et la sécurité au franchissement du péage  
Permettre des économies significatives en carburant et réduire les émissions de CO2, notamment pour les PL.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont réalisés sous circulation sur une durée de 18 à 21 mois. Le phasage débute par l'élargissement de plateforme puis par réalisation des travaux par bloc successifs de plusieurs voies avec utilisation de voies de péage provisoires. Le parking Sud nécessitant des acquisitions foncières sera réalisé en dernier.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Passage de 18 à 20 voies de péage avec création de voies dédiées au télépéage sans arrêt pour les VL et les PL.  
Réaménagement du parking Nord impacté par l'extension. Réaménagement du parking Sud avec extension.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration ou d'autorisation préfectorale au titre du Code de l'Environnement – Permis de construire

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Extension physique de la surface de la plateforme autoroutière : 17m de plateforme au Nord.	0.65 ha environ hors tout dont 11020m <sup>2</sup> de chaussée neuve et 6400m <sup>2</sup> de parking réaménagé

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse**

Autoroute A4  
Barrière de péage de  
Schwindratzheim  
PR 456

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 07° 35' 50" E Lat. 48° 46' 09" N

Point d'arrivée : Long. 07° 36' 26" E Lat. 48° 46' 12" N

Communes traversées :

Schwindratzheim

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?** Oui  Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?** DUP 15 juin 1973 (barrière de péage) + ½ diffuseur de Hochfelden

**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?** Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

**5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée**

**5.1 Occupation des sols**

**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Plateforme de péage A4 et parkings attenants ; élargissement de plateforme sur emprises du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) ; extension du parking Sud sur des terrains à usage agricole.

**Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?** Oui  Non

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements  
applicables à la zone du projet

POS de Schwindratzheim 12/2001 modifié le 5/12/2011  
(Zone UXa SECTION 49)

Pour les rubriques 33<sup>°</sup> à 37<sup>°</sup>, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ? Oui  Non

**5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :**

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non. Toutefois au Nord immédiat de la zone, une ZNIEFF de type II est présente, dénommé « Secteur de Vergers ».
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement dans le Bas-Rhin (PPBE Etat - validé le 19/01/2012)
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Zorn possède des zones inondables, mais la zone d'étude n'est pas concernée par ces zones. La commune de Schwindratzheim est classée en zone sismique d'aléa faible et aucun risque technologique n'est par ailleurs recensé sur la zone d'étude.
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

#### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

##### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déblais pour création d'une galerie souterraine et création d'escaliers. Remblais en matériaux d'apport extérieur. (plateforme et parking, chaussées comprises)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble de l'aire d'étude est concerné par un plan de restauration des espèces, mis en place pour le grand hamster. Un recensement des terriers a été réalisé par l'ONCSF dont les résultats sont disponibles sur la base de données Carmen : absence de corridor biologique des grands hamsters dans la partie concernée par l'extension de la barrière.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parcelles à usage agricole à acquérir (0,6 ha). Restitution de terrains possible. (0,53 ha).

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque technologique n'est recensé sur la zone d'étude.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Schwindratzheim est classée en zone sismique d'aléa faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruit de la circulation routière franchissant le péage
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dégagements liés à la circulation routière franchissant le péage et aux engins de chantier pendant les travaux.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, démolition de chaussées et dalles béton, compactage.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage du péage et du parking.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dégagements liés à la circulation routière franchissant le péage et aux engins de chantier pendant les travaux.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Augmentation de l'impluvium routier. Possibilité de rejet dans les réseaux existants à vérifier.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chemin de désenclavement au Sud de l'emprise (association foncière) sera réaménagé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude d'impact apparaît nécessaire de l'avis de la DREAL Alsace consultée en amont de la présente demande. Les résultats du recensement 2012 ont constatés l'absence de corridor biologique des grands hamsters dans la partie concernée par l'extension de la barrière. On pourrait donc s'interroger sur la nécessité d'une étude d'impact et d'une enquête publique eu égard aux enjeux limités représentés par ces travaux.

La demande d'examen au cas par cas sur le projet initial déposé le 18/06/2012 (AL1) a fait l'objet d'une décision d'exonération d'étude d'impact en date du 17 juillet 2012. Le projet modifié à la demande des services de l'Etat (DGITM/GRA) ne modifie l'impact sur le milieu naturel que très légèrement au Sud de l'emprise dans un secteur où le milieu est moins sensible.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

**Objet**

Note de présentation en préalable à la réunion de concertation avec la DREAL  
Compte-rendu de la réunion du 22/05/2012 avec la DREAL

Examen au cas par cas du projet initial déposé le 18/06/2012 (AL 1) et décision d'exonération d'étude d'impact en date du 17 juillet 2012

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Metz

le,

23 mai 2013

Pour Sanef,  
Le Directeur de la Construction et du Patrimoine

Signature Olivier CUENOT

